

V

Pour une région engagée dans la transition écologique



RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2019

Session de février 2019

\\ Synthèse de la mission

L'année 2018, et plus particulièrement l'été 2018, aura vu s'accélérer, partout dans le monde, le rythme de phénomènes naturels d'une extrême gravité. Incendies d'une ampleur considérable et quasiment impossibles à maîtriser, pluies et inondations torrentielles, sécheresses catastrophiques dans l'hémisphère sud ; autant de phénomènes que les populations subissent désormais de plein fouet, et ne peuvent plus éviter.

Conséquence vraisemblable, mais encore parfois contestée, de l'accélération et de l'aggravation des impacts du changement climatique, les faits sont là, la fréquence de ces phénomènes naturels dévastateurs s'accroît nettement. Les scientifiques du GIEC ont à nouveau alerté en octobre 2018 sur les conséquences d'un réchauffement des températures au-delà de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels. Des actions concrètes sont désormais impératives pour limiter cette accélération et maintenir le réchauffement planétaire à +1.5°C maximum.

La Bretagne a semblé cette année plutôt épargnée par ces phénomènes naturels. En apparence seulement, car les phénomènes de dégradation sous-jacents poursuivent eux-aussi leur progression régulière : une érosion de la biodiversité qui s'accroît avec une extrême gravité, se matérialisant notamment par des disparitions d'habitats naturels, des périodes de sécheresse qui amplifient les difficultés concernant la disponibilité prévisionnelle des ressources en eau, tant qualitative que quantitative et les écosystèmes, en particulier aquatiques, qui se modifient progressivement.

La 24e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), dite COP24, s'est tenue fin 2018 en Pologne, à Katowice. Elle avait initialement pour objet l'identification des premières mesures concrètes pour le respect des Accords de Paris. Il s'est agi d'une conférence d'attente, dont le principal objet a été de préparer la suivante, à travers un « guide d'application des Accords de Paris », et de tenter de remobiliser l'Europe sur le respect de ces accords, sans réelle ambition de matérialiser les engagements internationaux pris par les Etats alors que les Etats-Unis, le Brésil, les Philippines et d'autres nations mondiales ont clairement remis en cause ces engagements. Cette frilosité des Etats marque d'autant plus la responsabilité des territoires à agir.

Sans jamais opposer social et protection de l'environnement, la Bretagne, elle, continue de se saisir pleinement de cet enjeu. La Breizh COP a été initiée en 2018 et les 38 objectifs qui la composent sont désormais confirmés par un vote lors de la session de décembre 2018. Ils traduisent de manière volontariste l'ambition de la Bretagne, notamment, sur l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs impacts, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la baisse des consommations énergétiques, la place des énergies renouvelables, la préservation des ressources en eau et de la qualité des milieux aquatiques, la lutte contre l'érosion de la biodiversité, la diminution de la production de déchets, la valorisation et la circularisation des ressources, ...

Des réflexions sont engagées sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) en agriculture, l'indispensable émergence de formes de mobilités durables, décarbonées et solidaires ou des actions fortes à conduire sur l'habitat et les formes urbaines économes en foncier. Les acteurs régionaux semblent décidés à agir. Sur l'ensemble de ces aspects, la Région se doit d'être responsable, et interrogera l'ensemble des éléments de son patrimoine et de ses responsabilités en tant qu'opérateur de services à l'usager. Un nouveau cadre qui doit permettre, en 2019, de faire évoluer les politiques publiques portées par la mission V, mais également l'ensemble des missions ayant un impact direct ou indirect sur les objectifs de la Breizh COP.

Le premier champ d'actions concernera l'adaptation au changement climatique. A travers le programme Life Breizh'Hin, la Bretagne construira les mesures d'adaptation nécessaires avec les acteurs du territoire breton, en accordant une vigilance particulière aux thématiques de la gestion du trait de côte, principal point de fragilité de la Bretagne, de l'adaptation des modèles agricoles au changement climatique et aux risques qui pèsent sur la qualité et l'intégrité de nos milieux naturels, et d'effets sur les ressources en eau. En effet, la démarche Breizh COP a identifié, à travers ses objectifs, la nécessité impérieuse de travailler à un volet « adaptation ». L'avis du Conseil

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission . 2

Répartition des crédits
par chapitre 5

Programme 501 6

Programme 502 8

Programme 503 10

Répartition des AP et AE
par actions 12

scientifique désigné pour l'occasion propose d'y travailler de manière très opérationnelle.

Parallèlement, l'année 2019 constituera un moment important dans la matérialisation des enjeux identifiés dans le cadre de la démarche Breizh COP puisqu'il s'agira :

- *sur le volet purement normatif*, de définir les modalités d'intégration et de transcription des enjeux spécifiques définis dans le cadre de nos différents schémas et exercices environnementaux dans le futur schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET),
- *pour ce qui concerne les partenariats et les engagements*, de matérialiser l'impact de la démarche Breizh COP sur les contours et les contenus de nos politiques régionales, et notamment environnementales, en proposant de revisiter, partout où cela s'avérera nécessaire, les modalités d'intervention et de partenariat.

Un troisième point particulièrement important a été mis en exergue par le Conseil scientifique de la Breizh COP. Il concerne la connaissance de ces enjeux, ainsi que le déploiement de dynamiques plus ambitieuses pour l'éducation et la sensibilisation à ces problématiques, notamment dans les territoires. L'évolution de l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne, portée par le GIP Bretagne Environnement à travers un plan stratégique 2020-2023 et le repositionnement sur quelques priorités régionales liées aux stratégies de la connaissance, à l'éducation à l'environnement et vers l'appui aux territoires devrait permettre de répondre pour partie à ces enjeux.

L'ensemble de ces actions ne pourra être conduit qu'aux côtés de structures intercommunales volontaristes, et disposant de méthodes et de ressources d'ingénierie adaptées pour y travailler. Les EPCI disposent en effet des compétences les plus opérationnelles en la matière. Pour la Région, il s'agit de s'accorder avec les territoires sur leurs besoins opérationnels, d'adapter son action aux outils et priorités territoriales et de proposer, partout où cela s'avère nécessaire, un appui de proximité. Il est ainsi nécessaire de voir figurer dans les instruments de gouvernance régionale des représentants de cet échelon désormais incontournable. La Région portera activement cette proposition.

→ Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau

La qualité des eaux bretonnes s'améliore certainement, mais certains paramètres comme les concentrations en phytosanitaires, la continuité écologique ou les marées vertes demeurent particulièrement préoccupants. L'action sur la maîtrise des flux d'azote nécessite par ailleurs encore la vigilance de tous. La disponibilité d'une eau de qualité demeure l'un des paramètres limitants pour le développement de nos territoires, notamment des projets économiques.

En matière de préservation des ressources en eau et de la qualité des milieux aquatiques, le Conseil régional a voté le Plan Breton pour l'Eau en session de juin 2018. Cette stratégie partenariale est indispensable pour atteindre les objectifs fixés et confirmés par la Breizh COP, et le Conseil régional veillera à accompagner de manière très opérationnelle la réalisation du Plan Breton pour l'eau. La compétence d'animation et de coordination dont dispose désormais le Conseil régional, et qui lui a été attribuée par décret, le légitime à porter ces orientations auprès des partenaires de l'eau en Bretagne. Il conviendra de transcrire très précisément dès 2019 ces priorités.

Les orientations prioritaires visent notamment à amplifier la question des solidarités dans le domaine de l'eau : solidarités financières, solidarité et péréquation territoriale, solidarité amont aval, ou solidarité dans les liens urbain-rural ; il convient également de favoriser le rapprochement entre l'eau et la biodiversité dans les dynamiques partenariales, pour optimiser l'action et les ressources.

Sur le sujet spécifique de l'azote en Bretagne, et même si les résultats sont encourageants, la mise en œuvre opérationnelle des actions des 8 nouvelles Chartes Algues vertes signées en 2018, devrait permettre de poursuivre l'effort engagé dans le 1^{er} plan de lutte pour réduire le phénomène des marées vertes.

Dans tous ces projets, les dynamiques partenariales sont primordiales, et la place de tous les acteurs des territoires dans la construction des actions est majeure. La recherche d'une meilleure appropriation politique et d'une écoute plus active des besoins des territoires conduiront le Conseil régional à proposer une évolution de la Conférence bretonne de l'eau et des milieux aquatiques en

Zoom

Sur l'ensemble des politiques publiques sur lesquelles prendront appui les dynamiques de transitions écologiques et solidaires, une vigilance particulière sera apportée à l'action et à l'accompagnement des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dans le déploiement des dynamiques environnementales propres à leurs territoires (outils, méthodes, animation). Ils sont aujourd'hui des acteurs incontournables de cette dynamique par les compétences qu'ils exercent et en lien avec la réalité de leur action dans les territoires.

« Parlement régional » de l'eau. Acteurs territoriaux et acteurs socio-économiques doivent figurer en meilleure place dans les instances de proposition et de gouvernance. Une attention particulière sera portée aux EPCI, nouveaux

opérateurs de la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, et à leur lien avec les acteurs historiques de l'eau que sont les Commissions locales de l'eau et structures de bassins versants.

Enfin, ce sont plus de trois décennies de politiques partenariales de l'eau en Bretagne qui seront mis en valeur à l'occasion notamment des 30 ans du programme Bretagne Eau Pure et des 20 ans du Carrefour des Gestions Locales de l'Eau.

→ Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages

Le rôle de l'échelon régional en matière de préservation de la biodiversité a été renforcé par les récentes évolutions législatives. L'année 2019 verra vraisemblablement la création de l'Agence Bretonne de la Biodiversité que le Conseil régional a porté de ses vœux dès 2017, ainsi que le prévoit la loi, les actions de préfiguration de la future ABB à l'attention des réseaux, des partenaires associatifs, et des territoires, notamment en lien avec le développement des projets en faveur de la trame verte et bleue régionale seront amplifiées et concrétisées.

La politique régionale d'appui aux Parcs Naturels Régionaux, dont les orientations prioritaires ont été réaffirmées en 2017, verra des travaux complémentaires s'engager sur 2019. Il s'agira d'une période charnière pour le projet de Parc Naturel Régional de la Vallée de la Rance, suite aux avis des instances nationales et en lien avec la dynamique territoriale sur le sujet. Mais 2019 verra également l'initiation d'un travail spécifique sur la refonte du projet stratégique du Parc Naturel régional d'Armorique, dans la perspective du renouvellement de la Charte.

Enfin, une réflexion sur les perspectives de développement du réseau des réserves naturelles régionales devra s'engager, s'agissant d'un élément fort de préservation des milieux naturels bretons, ainsi que de maintien des fonctionnalités écologiques des réservoirs de biodiversité, intégrés aux objectifs de la Breizh COP.

→ Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources

L'année 2018 aura été marquée par un travail important et partenarial en matière de prospective énergie-climat à l'horizon 2040, présenté à la Conférence bretonne de la transition énergétique de décembre 2018. Les objectifs de la Breizh COP relatifs à cette prospective auront confirmé le choix du Conseil régional de s'orienter vers une trajectoire ciblant l'atteinte du Facteur 4 en Bretagne. Il sera proposé en 2019 de valider les orientations d'une nouvelle stratégie régionale de transition énergétique qui engagera le Conseil régional pour ce qui relève de ses responsabilités, tant sur son propre patrimoine, sur les compétences pour lesquelles il est opérateur, que pour les conditions de partenariat qu'il proposera aux acteurs régionaux sur les questions primordiales des mobilités, de l'agriculture, de la rénovation énergétique du logement, de l'urbanisme, ...

L'évolution de nos modalités d'appui sur la rénovation énergétique en lien avec le Service Public de Performance Énergétique dans l'Habitat pourrait permettre de favoriser l'accès des bretons à un parcours de rénovation énergétique simple et harmonisé. La Région devra tenir compte des difficultés financières auxquelles est confrontée l'ADEME avec le vote d'un budget 2019 resserré. Cela la conduira à poursuivre la réflexion sur les sources de financement et les modèles économiques innovants à développer pour permettre le financement des projets. A ce titre, la nouvelle dynamique de la Région sur le sujet des Certificats d'Economie d'Energie pour son propre patrimoine, et en appui de l'action des territoires, sera une priorité 2019 pour engager les acteurs dans un système vertueux.

Enfin, l'action régionale sur les réseaux intelligents, notamment dans le cadre de notre engagement dans le projet SMILE, ainsi que l'élaboration d'un Pacte Biogazier breton seront deux priorités régionales qui jalonnent l'année 2019.

L'année 2019 verra le vote du Plan régional de prévention et de gestion des déchets, qui sera intégré au SRADDET. Ce plan « déchets », que la Région a souhaité concevoir comme un plan « ressources », déclinera la préfiguration des premières actions opérationnelles. L'écriture de la feuille de route économie circulaire (FREC) pour la Bretagne, en déclinaison de la FREC nationale, apportera une vision élargie des questions d'économie circulaire, intégrant bien évidemment la gestion des déchets. Il s'agira d'une approche très concrète et opérationnelle déclinable dans les territoires. Elle sera soumise à l'assemblée en 2019.

\\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

→ Autorisations d'engagement et de programme

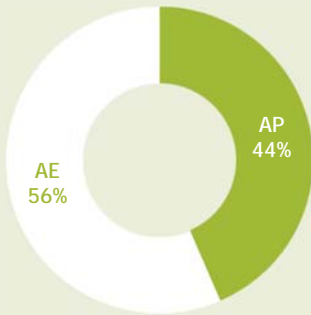
	AE 937	Total AE	AP 907	Total AP
P.0501 Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau	4 935 000	4 935 000	3 800 000	3 800 000
P.0502 Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages	3 223 000	3 223 000	1 470 000	1 470 000
P.0503 Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources	3 148 000	3 148 000	3 410 000	3 410 000
	11 306 000	11 306 000	8 680 000	8 680 000

→ Crédits de paiement - Fonctionnement et Investissement

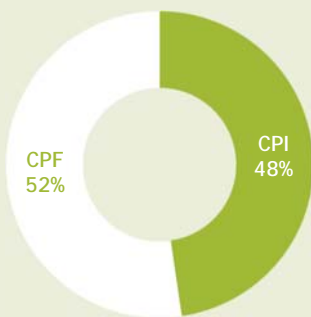
	CPF 937	Total CPF	CPI 907	Total CPI
P.0501 Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau	3 400 000	3 400 000	3 100 000	3 100 000
P.0502 Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages	3 223 000	3 223 000	910 000	910 000
P.0503 Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources	3 148 000	3 148 000	3 150 000	3 150 000
	9 771 000	9 771 000	7 160 000	7 160 000

Programme 501

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

3 800 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

4 935 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

3 100 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

3 400 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau

\\ Raison d'être du programme

La Bretagne possède un réseau hydrographique dont les particularités impactent fortement la gestion quantitative et qualitative de sa ressource en eau :

- 80% de la ressource est superficielle (les dynamiques de pollution sont plus rapides et plus visibles),
- tous les grands bassins hydrographiques (à l'échelle des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux) ont un exutoire en mer, et les 2700 km de littoral sont impactés directement par la qualité des cours d'eau venant de l'amont,
- l'activité agricole et agro-alimentaire, qui marque fortement le paysage, ajoute une pression sur ce milieu.

Tous les acteurs bretons se mobilisent depuis plus de 30 ans autour de la gestion de leur ressource en eau, et les premiers résultats se font sentir puisque la qualité des eaux, notamment sur le paramètre des nitrates, s'améliore. Il reste cependant des problématiques à traiter : phytosanitaires, algues vertes, continuité écologique, submersions marines, ... la Directive Cadre Européenne sur l'eau (DCE) impose un objectif ambitieux de 100% des masses d'eau en bon état à l'horizon 2027, alors qu'aujourd'hui la Bretagne se situe autour de 40%.

Pour atteindre cet objectif, le Conseil régional qui exerce une compétence d'animation et de concertation dans le domaine de l'eau, a initié avec ses partenaires (l'Agence de l'Eau, l'Etat, les Départements et les acteurs locaux qui mènent des projets de gestion de l'eau sur les territoires), la mise en oeuvre d'un Plan Breton pour l'Eau. Ce plan identifie des leviers qui doivent permettre d'atteindre collectivement les objectifs de gestion quantitative et qualitative de sa ressource en eau fixés par la DCE. Parmi ces leviers, figurent quelques principes-clés : la transversalité et l'amélioration de la cohérence des politiques publiques de l'eau, de l'aménagement du territoire et de l'économie, la mise en oeuvre d'une participation et d'une concertation plus large des acteurs et le maintien de financements importants en faveur des projets territoriaux de gestion de l'eau.

\\ 2019 en actions

→ Vers l'installation d'un Parlement Régional de l'Eau

Parce qu'il est urgent de renforcer les passerelles entre les acteurs de l'eau, de l'aménagement du territoire et de l'économie, en raison de la nécessité d'accompagner les nouveaux opérateurs de la gestion des milieux aquatiques que sont les EPCI, et pour que la Bretagne résolve ses problématiques spécifiques à la gestion intégrée de la ressource en eau, le Conseil régional proposera en 2019 de faire évoluer la composition et le fonctionnement de la Conférence Bretonne de l'Eau et des Milieux Aquatiques (CBEMA). L'idée est de lui donner davantage de poids politique et de transversalité, et de la mettre en capacité de produire des contributions régionales sur les sujets à enjeux pour la Bretagne. La CBEMA deviendrait ainsi un « Parlement régional » de l'Eau, lieu de débat autour des transversalités des politiques publiques et de la solidarité dans le domaine de l'eau.

→ Mettre en oeuvre de véritables dynamiques de solidarité à travers un chantier collaboratif

La question des solidarités demeure centrale dans le domaine de l'eau : entre urbains et ruraux, entre territoires amont et aval, les efforts des uns profitent aux autres et doivent faire l'objet de ces principes de solidarité. L'action menée par des syndicats mixtes à une échelle hydrographique de bassin versant permet de les exercer (entre l'amont et l'aval notamment). Cependant, la loi NOTRe est venue bouleverser cette organisation en affectant la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des

Inondations (GEMAPI) aux EPCI, initiant un risque de perte de solidarité à l'échelle de bassin. Le Conseil régional souhaite s'assurer que ces solidarités s'exerceront de façon équitable sur l'ensemble du territoire breton. Un état des lieux sera réalisé afin de pouvoir proposer des solutions. Ce chantier sera mené de façon collaborative avec ses partenaires institutionnels, les Présidents de Commissions Locales de l'eau et les EPCI.

→ **Un soutien aux projets territoriaux pour l'eau sur les territoires encore éloignés du bon état, et une mobilisation de nouveaux outils de financement sur les autres territoires**

Le budget du XIème programme de l'Agence de l'Eau, applicable au 1er janvier 2019, subit des baisses importantes et très impactantes pour les maîtrises d'ouvrages dans le domaine de l'eau. Cet état de fait oblige collectivement à optimiser et concentrer les financements sur les territoires où l'écart au bon état reste le plus fort, mais aussi à réfléchir sur des nouveaux leviers et outils de financement pour préserver et valoriser le bon état partout où les efforts engagés depuis 30 ans ont abouti. Mutualiser les financements entre eau et biodiversité, conditionner les aides, développer des outils innovants comme les paiements pour services environnementaux, sont des pistes de réflexion que le Conseil régional engagera avec les territoires en 2019.

En parallèle, la Région poursuivra son accompagnement aux projets de gestion de l'eau menés par des syndicats mixtes de bassins versants et les EPCI. Il s'agit notamment de financer de l'ingénierie de conseil, de sensibilisation et de communication, mais également des projets d'investissements (matériel de désherbage mécanique des collectivités, travaux de restauration de la continuité écologique, restauration de zones humides, stations d'épuration en zone littorale conchylicole...)

→ **La problématique des produits phytosanitaires qui nécessite une attention spécifique**

Si les taux de nitrates ont baissé dans les cours d'eau bretons, la pollution des eaux par les produits phytosanitaires est devenue récurrente et demeure préoccupante. Collectivités, agriculteurs, professionnels du paysage, particuliers, tout le monde est concerné. Depuis 10 ans, le Conseil régional a engagé une action et un soutien financier importants pour accompagner les collectivités dans la diminution et la suppression de l'usage des produits phytosanitaires. Aujourd'hui, 351 communes bénéficient du label breton « zéro phyto », positionnant la région en 1ère position nationale sur ce dossier. La récente loi Labbé vient renforcer cette démarche et le plan agricole Ecophyto2 vise une diminution de 50% de l'usage des produits phytosanitaires par les agriculteurs à l'horizon 2025.

Malgré ces actions et moyens, la problématique demeure et la marche à gravir pour viser le zéro phyto à l'horizon 2040 en Bretagne est importante ; c'est un objectif-clé de la Breizh COP. Le Conseil régional poursuivra son effort dans son soutien à l'accompagnement des collectivités et des agriculteurs sur cet enjeu, via notamment un financement aux actions menées dans les bassins versants, et engagera une réflexion avec ses partenaires pour construire des actions permettant de répondre aux objectifs de la DCE et de la Breizh COP.

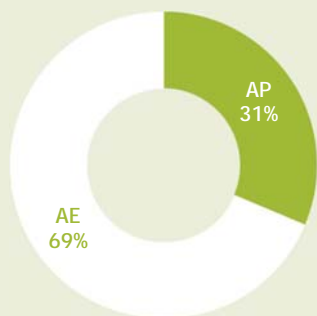
Enfin, en tant que région responsable, l'action « zéro phyto » déjà à l'œuvre sur les voies navigables et en test dans deux lycées, sera poursuivie auprès des lycées et étendue aux ports.

Les actions du programme

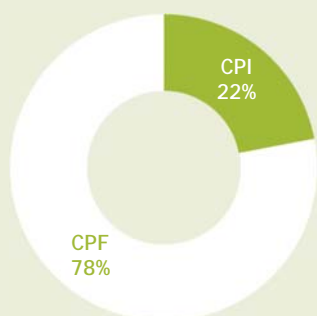
- Renforcer l'appropriation des enjeux liés à l'eau par les acteurs bretons
 - ✓ Informer et former
 - ✓ Organiser les conditions d'une gouvernance efficace
 - ✓ Mieux comprendre pour mieux agir
 - Viser le respect de la qualité des Milieux Aquatiques, compatible avec un développement équilibré des territoires
 - ✓ Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)
 - ✓ Soutenir les Projets de Territoires pour l'Eau (PTE)
 - ✓ Accompagner les projets territoriaux « Algues vertes »
 - S'adapter aux risques liés à l'eau
 - ✓ Permettre aux bretons de disposer d'une eau potable en quantité suffisante
 - ✓ Sécuriser les personnes et les biens face aux risques d'inondation fluviale et de submersion marine
-

Programme 502

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

1 470 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

3 223 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

910 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

3 223 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages

\\ Raison d'être du programme

La Bretagne dispose d'un patrimoine naturel et d'une biodiversité d'une grande richesse. Ce patrimoine est un élément-clé de son attractivité et une composante majeure de la qualité de vie de ses habitants. La diversité de ce patrimoine (milieux naturels, paysages, espèces, éléments géologiques), mais également sa vulnérabilité face aux pressions anthropiques multiples confèrent aux bretons une responsabilité forte pour sa préservation. La Région doit y prendre toute sa part.

En dépit d'une visibilité encore faible, mais réelle, les impacts relatifs à la perte de biodiversité dont l'urgence a été actée par la Breizh COP, sont à prendre en compte avec la même exigence que ceux du réchauffement climatique, entre lesquels il existe des liens forts, d'autant qu'ils concernent le quotidien des citoyens.

\\ 2019 en actions

→ Préfiguration de l'Agence Bretonne de la Biodiversité

Les travaux de préfiguration d'une Agence Bretonne de la Biodiversité (organisation régionale partenariale introduite par la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages d'août 2016), ont permis de définir des champs de mission potentiels et les services à développer en direction des acteurs et des territoires. Ils ont permis d'évoquer les modalités d'implication des partenaires dans la gouvernance et la mise en œuvre opérationnelle. Les travaux de préfiguration se poursuivront en 2019 en intégrant ces contributions, et au travers d'une prise en compte des dimensions terrestre, aquatique et marine de la biodiversité, ainsi que des points de transversalité à développer, notamment avec les enjeux plus larges liés à l'eau.

A l'issue des étapes de validation d'un format et d'un modèle de structuration de l'agence, dont le point d'orgue sera la Conférence bretonne de la biodiversité au 1^{er} trimestre, l'année 2019 permettra de valider les engagements formels des partenaires, dont ceux de la Région, ainsi que de faire aboutir les étapes de création juridique et de montage opérationnel de l'agence.

Dans l'intervalle, les projets pilotes développés au titre de la dimension expérimentale de la démarche seront poursuivis, à travers :

- la structuration d'un accompagnement collectif des projets de territoires en faveur de la biodiversité (projets trames verte et bleue, Atlas de la biodiversité communale/intercommunale). Cette action s'articule avec le soutien de la Région au développement de la trame verte et bleue en Bretagne et à la gestion des dispositifs financiers (fonds Région et UE) correspondants.
- le développement des aires marines éducatives en Bretagne, en lien avec les différents acteurs concernés, et avec la politique mer et littoral de la Région

→ Poursuite du projet de création du PNR Vallée de la Rance - Côte d'Emeraude et mise en œuvre de la stratégie d'appui aux PNR bretons

Les avis formulés en fin d'année 2018 par les instances nationales concernant le projet de Parc Naturel Régional Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude nécessitent une prolongation des travaux d'élaboration de la charte, afin de préciser certaines orientations structurantes, notamment dans le domaine de la maîtrise foncière, des continuités écologiques, ou encore de la gestion des milieux aquatiques au sein du projet de Parc. Ces réflexions devront associer plus étroitement les acteurs du territoire, et en particulier les intercommunalités, qui devront prendre une part active à la gouvernance, la mise en œuvre et le financement de ce projet de territoire. La Région, en lien avec les services de l'Etat, accompagnera ces travaux complémentaires, aux côtés des porteurs du projet, selon un calendrier et des modalités de portage qui sécuriseront l'aboutissement effectif de la démarche. Une stabilisation du projet de charte est prévue courant 2019.

La charte du Parc Naturel Régional d'Armorique, caduque en 2021, a été prorogée jusqu'en 2024, conformément aux dispositions offertes par la loi Biodiversité de 2016.

Dans l'intervalle, et conformément aux modalités d'accompagnement des PNR votées en 2017, le dialogue de gestion engagé avec le PNR d'Armorique et le Département du Finistère sera poursuivi, en parallèle des travaux de renouvellement de la Charte qui débiteront en 2019. Un périmètre d'étude sur lequel portera cette prochaine Charte sera établi dans le courant de l'année. Ces réflexions intégreront des orientations sur la priorisation des actions du PNRA, l'étude de marges de manœuvre budgétaire et la recherche de nouveaux équilibres de contribution des financeurs. Ces éléments seront intégrés aux dispositions d'un contrat de Parc pluriannuel, encadrant les relations de la Région avec le PNR d'Armorique. Un contrat similaire sera établi avec le Parc du Golfe du Morbihan à compter de 2019.

Enfin, des réflexions seront conduites de façon conjointe entre la Région et les Parcs ou projets de Parcs naturel régionaux, en vue de faire évoluer la prise en compte des outils et plus-values méthodologiques, de la valeur ajoutée territoriale et la reconnaissance des PNR en Bretagne. Cette démarche s'inscrit dans un contexte institutionnel en mouvement, avec pour ambition de positionner les PNR comme outils d'expérimentation et de démonstration de la mise en œuvre dans les territoires des ambitions régionales portées par la Breizh COP.

→ Développement des outils d'observation et de connaissance de la biodiversité et du patrimoine naturel

La mise en œuvre de la première version d'une plateforme régionale des données naturalistes, permettant d'agrèger, de gérer et de donner à voir l'ensemble des données disponibles en Bretagne, est attendue courant 2019. Cette démarche animée par le pôle biodiversité de l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne, en copilotage avec l'Etat et la Région, doit aboutir à un outil régional permettant une diffusion élargie et structurée de ces éléments de connaissance issus de nombreux producteurs de données. Ces données sont utiles au développement de nombreuses démarches de prise en compte de la biodiversité portées par les acteurs bretons. Ces travaux impliquent des avancées relatives aux formats et conditions de diffusion, ainsi qu'aux aspects de gouvernance de cette plateforme régionale.

Le développement des indicateurs régionaux du patrimoine naturel, de l'observatoire des paysages et l'animation de la Plateforme des observatoires photographiques du paysage (POPP), restent inscrits sur la feuille de route de l'OEB pour 2019, bénéficiant de l'appui et du suivi de l'Etat et de la Région.

Le soutien aux projets de développement de la connaissance portés par les acteurs bretons, associatifs notamment, sera poursuivi, à travers la gestion des dispositifs de financement régionaux et européens (Feder) dédiés.

Enfin, le Conservatoire botanique national de Brest, outre la poursuite du soutien régional à ses missions d'expertise et de production de données, bénéficiera d'un financement exceptionnel pour la restructuration de ses équipements et locaux, conformément aux engagements de la Région pris dans le cadre du Contrat métropolitain.

→ Extension du réseau des réserves naturelles régionales

Outils majeurs de préservation et de gestion des milieux naturels remarquables de Bretagne, les 9 réserves naturelles labellisées par la Région depuis 2006 s'inscrivent parmi les réservoirs de biodiversité identifiés dans le cadre du Schéma Régional de cohérence écologique (SRCE). Alliant dispositif réglementaire de protection, modalités de gestion et d'expérimentation ainsi qu'une dimension partenariale et éducative, les réserves naturelles régionales constituent des sites et des outils importants de conservation et de valorisation du patrimoine naturel breton (biodiversité et géodiversité).

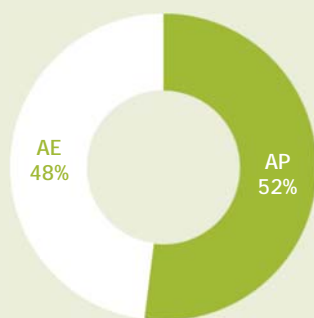
Une réflexion sera lancée en 2019 sur les perspectives et conditions d'une extension du réseau des réserves régionales, contribuant au maintien des fonctionnalités de certains réservoirs de biodiversité, et contribuant aux objectifs de la Breizh COP relatifs au développement des aires protégées en Bretagne.

Les actions du programme

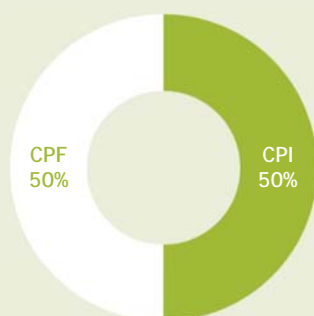
- Développer l'acquisition de connaissances et la structuration de la gouvernance régionale en matière de biodiversité
 - ✓ Soutenir les outils régionaux d'observation et d'expertise
 - ✓ Soutenir les programmes d'inventaires et d'acquisition de connaissances
 - ✓ Structurer la gouvernance et l'action régionale en matière de biodiversité
 - Développer les politiques territoriales de préservation des espaces, des espèces et des paysages
 - ✓ Mettre en œuvre la trame verte et bleue régionale
 - ✓ Accompagner les Réserves Naturelles Régionales (RNR)
 - ✓ Accompagner les Parcs Naturels Régionaux (PNR)
 - ✓ Développer le maillage régional des espaces naturels
 - ✓ Intégrer les dimensions paysagères
 - Promouvoir l'éducation à l'environnement et au patrimoine naturel
 - ✓ Soutenir l'éducation et la sensibilisation à l'environnement
-

Programme 503

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

3 410 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

3 148 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

3 150 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

3 148 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources

\\ Raison d'être du programme

Ce programme s'articule autour de deux objectifs, déclinés en actions : d'une part, l'engagement régional en matière de réponse aux défis climatiques et à la transition énergétique, d'autre part, l'approche circulaire de la gestion des ressources et des matières premières.

Dans le cadre de la Breizh COP, et en concertation avec les acteurs de la Conférence Bretonne de la Transition Énergétique, la Région Bretagne a fait le choix ambitieux de retenir la trajectoire « Transition », transcription bretonne du scénario Facteur 4 qui implique à l'horizon 2040 (par rapport à 2012):

- une division par 2 des gaz à effet de serre en Bretagne
- un effort de production d'énergie renouvelable multiplié par 5 à 6
- un effort de réduction des consommations d'énergie autour de 35%

L'année 2019 permettra de définir des scénarios et des mesures d'accompagnement à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs ambitieux, notamment dans les secteurs du transport et de l'agriculture, secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre.

En inscrivant la trajectoire « zéro enfouissement » comme l'un des objectifs de la Breizh COP, la gestion optimisée des ressources et des matières premières prend une nouvelle dimension ; elle donne une place prépondérante au développement de l'économie circulaire. La déclinaison en 2019 à l'échelle de la Bretagne de la Feuille de Route Économie Circulaire (FREC) nationale va être l'occasion de consolider une vision transversale des flux de matières et matériaux nécessaires au fonctionnement de l'économie bretonne ; elle permettra d'identifier les moyens d'y répondre en privilégiant le recours aux matières locales, notamment par la transformation de certains gisements de déchets en ressources - tel que le préconisera le plan régional des déchets -, en accompagnement des modes de production plus sobres et économes, dans lesquels le bio-mimétisme pourra apporter des solutions innovantes, en développant l'économie de la fonctionnalité, où l'optimisation de l'usage d'un bien ou d'un service prédomine sur sa possession ou son achat.

\\ 2019 en actions

→ Accompagner les EPCI dans la transition énergétique et climatique

La Région accompagnera en 2019 les territoires dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur Plan climat air énergie territorial (PCAET), projet territorial dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. Elle fournira, en partenariat avec l'ADEME et l'Etat, à l'ensemble des EPCI bretons les données et les outils nécessaires à l'élaboration et au suivi de leur plan. L'observatoire régional de l'énergie et des gaz à effet de serre (OREGES), porté par l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne, finalisera les évolutions d'Ener'GES, outil spécifique permettant d'évaluer les consommations d'énergie et les émissions de GES pour chaque EPCI. La Région soutiendra la mise en œuvre opérationnelle des PCAET en 2019 et veillera à ce qu'ils prennent en compte les objectifs de la Breizh COP à travers de nouveaux dispositifs :

- Un appel à projets « Planification énergétique territoriale » pour permettre aux EPCI d'optimiser la desserte énergétique de leur territoire et répondre aux besoins énergétiques en valorisant les ressources locales disponibles ;
- Le déploiement du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat qui a pour objectif de rendre accessible à tous les bretons, quel que soit leurs conditions de ressources, un parcours de rénovation énergétique simple et harmonisé ;

- Un appel à projets « Mobilisation et participation des citoyen-ne-s » pour accompagner les territoires qui souhaitent mobiliser et impliquer les citoyens dans leur projet de transition énergétique et climatique ;
- Un appel à projets « Adaptation au changement climatique » pour inciter la réalisation d'opérations exemplaires visant à atténuer l'impact du changement climatique et à en gérer les risques.

→ Accompagner les filières renouvelables

La trajectoire « Transition » implique un effort de production d'énergie renouvelable multiplié par 5 à 6 entre 2012 et 2040. Le développement de la filière bois-énergie et de la méthanisation sera accompagné en priorité pour ce qui concerne l'énergie thermique, en veillant à la cohérence de l'usage des ressources, tel que défini dans le schéma régional de la biomasse qui sera définitivement adopté mi- 2019.

L'année 2019 sera également dédiée à la mise en œuvre des feuilles de route régionales, notamment en ce qui concerne le développement harmonieux de l'éolien terrestre et celui du biogaz à travers la signature du Pacte Biogazier breton. La Région contribuera également au développement de la filière solaire (photovoltaïque et thermique) en accompagnant la mise en place d'une filière régionale d'animation des professionnels et des prescripteurs. Le développement des énergies marines renouvelables bénéficiera à nouveau d'un appui privilégié, compte tenu des enjeux industriels qu'elles représentent, à la fois au titre d'une planification concertée et par la mise en place d'un accompagnement des projets adapté.

Concernant l'optimisation des usages des énergies renouvelables, la Région poursuivra son engagement dans le projet SMILE (Smart Ideas to Link Energies) afin de favoriser le déploiement d'une série de projets industriels en lien avec les smart grids (systèmes énergétiques intelligents). L'année 2019 verra le showroom se concrétiser : conçu pour accueillir les professionnels, valoriser les savoir-faire locaux en matière de smartgrids et accueillir des délégations françaises et étrangères, il sera une vitrine technologique et un outil de rayonnement pour la Bretagne.

→ Lier la dynamique du Plan régional des déchets au développement de l'économie circulaire et de l'économie de la fonctionnalité

Au plan réglementaire, le schéma régional en faveur de l'économie circulaire est un élément constitutif du Plan régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). La vision politique de la Région est d'en faire une démarche supra qui structure plus largement que la seule vision « déchets ». La FREC (Feuille de route économie circulaire) de Bretagne, qui constitue un des éléments de la Breizh COP, sera présentée en milieu d'année et fera l'objet d'une communication et d'une sensibilisation auprès de l'ensemble des acteurs bretons qui seront invités à se l'approprier.

Cette feuille de route s'appuiera sur les dispositions du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), validé dans le même calendrier, qui prévoit notamment la consolidation et le déploiement de filières bretonnes de valorisation des déchets. Il prévoit également le développement du réemploi en s'appuyant sur un maillage territorial d'outils de proximité qui viendront compléter ou se substituer au parc breton des déchèteries qui doivent évoluer en terme de services rendus aux usagers. Enfin, il préconise le déploiement d'outils de valorisation énergétiques, des déchets non recyclables en complément ou substitution, de ceux existants, pour assurer la phase de transition entre la situation actuelle et la future où les actions en faveur de la prévention, du réemploi et du recyclage auront permis de se rapprocher de la trajectoire « zéro enfouissement ».

Les matériaux écologiques y trouveront une place confortée à la fois pour l'intérêt de leurs filières de production qui peuvent être intégrées au cœur des territoires bretons, leur utilisation locale, et leur place dans la construction neuve et la rénovation de bâtiments où leur recours contribue de manière positive au bilan carbone de la Région.

Pour l'ensemble de ces actions, la connaissance des données est la base du pilotage de l'action politique : un travail de préfiguration d'un observatoire des « ressources » va être engagé quant à la définition de son périmètre, à l'identification des acteurs à solliciter et à la manière de s'intégrer et compléter les outils déjà existants au sein de l'OEB.

Les actions du programme

→ Réussir la transition énergétique et répondre aux défis climatiques

- ✓ Avoir une vision intégrée et transversale des enjeux sur l'énergie, la qualité de l'air et le climat
- ✓ Renforcer l'efficacité énergétique du bâti
- ✓ Développer et optimiser l'usage des énergies renouvelables
- ✓ Accompagner les territoires et les acteurs dans la mise en œuvre de la transition énergétique

→ Développer un usage durable des ressources

- ✓ Connaître les gisements et leurs usages
 - ✓ Organiser la prévention et la gestion des déchets
 - ✓ Développer une culture bretonne de l'économie circulaire
-

\\ Répartition indicative des autorisations d'engagement et de programme par actions

		AP	AE
P.0501	P.0501-11 : Informer et former	-	400 000
	P.0501-12 : Organiser les conditions d'une gouvernance efficace	-	100 000
	P.0501-13 : Mieux comprendre pour mieux agir	-	500 000
	P.0501-21 : Soutenir l'élaboration et le mise en oeuvre des SAGE	-	700 000
	P.0501-22 : Soutenir les projets de territoire pour l'eau	3 600 000	2 535 000
	P.0501-23 : Accompagner les projets territoriaux « algues vertes »	200 000	700 000
Total P.0501		3 800 000	4 935 000
P.0502	P.0502-11 : Soutenir les outils régionaux d'observation et d'expertise	900 000	237 843
	P.0502-12 : Soutenir les programmes d'inventaire et d'acquisition de connaissances	24 000	337 775
	P.0502-13 : Structurer la gouvernance et l'action régionale en matière de biodiversité	-	206 500
	P.0502-21 : Mettre en oeuvre la trame verte et bleue	200 000	286 000
	P.0502-22 : Accompagner les réserves naturelles régionales	50 000	363 000
	P.0502-23 : Accompagner les Parcs naturels régionaux	196 000	1 205 682
	P.0502-24 : Développer le maillage régional des espaces naturels	-	207 200
	P.0502-25 : Intégrer les dimensions paysagères	100 000	95 000
	P.0502-31 : Soutenir l'action des structures régionales d'éducation et de sensibilisation à l'environnement	-	284 000
Total P.0502		1 470 000	3 223 000
P.0503	P.0503-111 : Connaître et analyser la situation énergétique et climatique bretonne	80 000	345 000
	P.0503-112 : Contribuer aux démarches de planification	-	400 000
	P.0503-121 : Renforcer l'efficacité énergétique dans l'habitat	350 000	745 000
	P.0503-122 : Renforcer l'efficacité énergétique dans les bâtiments tertiaires et le secteur industriel	150 000	80 000
	P.0503-131 : Soutenir les projets de production d'énergie bas carbone	2 200 000	238 000
	P.0503-132 : Optimiser les usages par les réseaux énergétiques intelligents	50 000	257 000
	P.0503-141 : Accompagner la mise en place d'une ingénierie territoriale par les territoires	-	260 000
	P.0503-142 : Proposer et déployer des outils d'ingénierie financière	-	20 000
	P.0503-143 : Accompagner les territoires dans la mobilité durable	200 000	40 000
	P.0503-211 : Organiser et gérer les données	-	128 000
	P.0503-212 : Planifier et optimiser les usages des ressources	-	97 000
	P.0503-221 : Accompagner et sensibiliser à la prévention	-	150 000
	P.0503-222 : Planifier et développer les outils de gestion adaptés	380 000	100 000
	P.0503-231 : Accompagner les collectivités et les porteurs de projets	-	188 000
	P.0503-232 : Développer l'usage de matières premières renouvelables	-	100 000
Total P.0503		3 410 000	3 148 000